

Le Chef
du
Département politique
fédéral

Berne, le 16 septembre 1942.

Votre D. 3658,
du 15.9.42.

Monsieur le Conseiller fédéral de Steiger,
Chef du Département de Justice et Police,

B e r n e .

Monsieur le Conseiller fédéral,

Merci de m'avoir soumis votre projet de réponse à
une jeune Suissesse - sans doute une Stauffacherin -.

Du point de vue de la politique étrangère, je n'ai
aucune observation quelconque à présenter, loin de là. A cet égard,
votre détermination me paraît à la fois habile et prudente.

Je ne vous cacherai pas que j'admire la patience dont
vous faites preuve en procédant comme vous en avez l'intention. Je
sais bien que vous êtes un "jeune conseiller fédéral". Personnelle-
ment, je ne l'aurais plus. J'ai perdu l'illusion qu'en "dorant trop
la pilule" au peuple suisse, on le rende plus compréhensif.

Quoi qu'il en soit, je vous confirme, à toutes fins
utiles, qu'aucune démarche quelconque n'a été faite auprès de moi
par un représentant étranger, au sujet du problème des réfugiés, qui
puisse être considérée comme une invite directe ou indirecte à fermer
nos frontières. Ce serait bien plutôt le contraire: certains diploma-
tes auraient voulu qu'on exerce une pression pour que nous ouvrions
davantage nos portes.

Que le problème ait une importance de politique étran-
gère capitale, c'est ce qui saute aux yeux. Que nous devions nous
montrer dignes, fermes et prudents, mais sans illusions comme sans
sentimentalité, c'est ce que les menaces de guerre au cours du der-



nier siècle, à cause des réfugiés, doivent nous rappeler. Aujourd'hui, nous n'aurions plus une tierce puissance qui s'interposerait pour apaiser les conflits.

Et je ne touche pas ici le problème intérieur, beaucoup plus délicat qu'on ne le croit dans certains milieux: il suffirait de peu de chose pour que l'antisémitisme latent éclate.

Les 14 et 15, devant la Commission des pouvoirs extraordinaires du Conseil des Etats, faisant fonction de Commission des affaires étrangères, la question fut évoquée naturellement. J'ai constaté que ces messieurs, unanimes je crois pouvoir le dire, approuvent l'attitude réservée du Conseil fédéral et se rendent compte de la nécessité de ne pas jouer avec la sécurité interne et externe du pays.

Peut-être cela vous est-il utile de le savoir.

Aujourd'hui et demain, je suis - hors de Berne - devant la Commission des affaires étrangères du Conseil national. Je pourrai, vendredi, vous indiquer si son pouls est plus fiévreux.

Croyez, Monsieur le Conseiller fédéral, à mes sentiments de haute considération.

Pilet-Cobay